#### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le lundi 5 novembre 2018 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Εt

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

#### **OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 02 et vérifie le forum.

### **VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

#### 2018-11-246 6753

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

## PRÉSENTATION DES RESOLUTIONS

#### 2018-11-247 6753

# PROTOCOLE D'ENTENTE - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente de financement visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la rue

Labrie à Pointe-aux-Outardes préparé par le

ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente afin de

préciser les modalités d'octroi et de versement de l'aide financière pour les travaux à effectuer en bordure du fleuve Saint-Laurent dans le

secteur de la rue Labrie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, que le maire, M. Serge Deschênes, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Dania Hovington, soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité de Pointe-aux-Outardes et le ministère de la Sécurité publique pour le financement visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la rue Labrie à Pointe-aux-Outardes.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

municipal.

MAIRE

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

2018-11-248 6754	FERMETURE DE LA SESSION  Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 19 h 20.	
	procès-verbal équi	s, maire, atteste que la signature du présent vaut à la signature par moi de toutes les ontient au sens de l'article 142 (2) du Code